



Siège : 26 rue de la Bourde
Lieu de formation : 58 rue Delpérier
37000 TOURS

n° SIRET : 428 791 339 000 57

n° d'existence 24370182137

UAI : 0371495Z

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

DESIGNATION

La SASU ISCB est un organisme de formation professionnelle rattaché à son sociétaire unique, l'OGEC Notre Dame La Riche

Son siège social est fixé au 26 rue de la Bourde – 37000 TOURS.

L'ISCB conçoit, élabore et dispense des formations qualifiantes, diplômantes de niveau 4 et 5, à Tours et sur l'ensemble de la région centre seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- Client : toute personne physique ou morale qui passe commande d'une formation auprès de l'organisme de formation ISCB
- Stagiaire : la personne physique qui participe à une formation
- CGV : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous
- OPCO : les opérateurs de compétences agréés pour collecter et gérer les contributions des employeurs au titre du financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage.

OBJET

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent à l'ensemble des prestations de formation engagées par le centre de formation ISCB pour le compte d'un client. Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client aux présentes conditions de vente. Les présentes conditions de vente prévalent sur tout autre document du client, et en particulier sur toutes les conditions générales d'achat du client.

DEVIS ET ATTESTATION

Pour chaque action de formation, autre que l'apprentissage, un devis est adressé par l'ISCB au client. Un exemplaire dûment renseigné, daté, tamponné, signé et revêtu de la mention « Bon pour accord » doit être retourné à l'ISCB par tout moyen : courrier postal ou mail.

Pour les formations diplômante type BTS, une convention de formation est établie entre l'ISCB, le client et l'OPCO.

A la demande, une attestation de présence peut être fournie à l'OPCO et ou au client.

CONDITIONS FINANCIERES, REGLEMENTS ET MODALITES DE PAIEMENT

Tous les prix sont indiqués en euros et hors taxes, majorés de la TVA au taux en vigueur.

Le règlement du prix des formations linguistiques est à effectuer à l'issue de la formation, à réception de la facture, au comptant. Pour les formations longues diplômantes de niveau 3, l'ISCB transmet une facture trimestrielle. Toute somme non payée à échéance entraîne de plein droit et sans mise en demeure préalable, l'application de pénalités

d'un montant égal à une fois le taux d'intérêt légal. L'ISCB aura la faculté d'obtenir le règlement par voie contentieuse aux frais du client sans préjudice des autres dommages et intérêts qui pourraient être dus à l'ISCB. En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le client, il appartient au client de faire la demande de prise en charge et éventuellement de subrogation avant le début de formation.

L'accord de financement doit être communiqué à l'ISCB avant le début ou avant le 2^e mois de formation. En cas de prise en charge partielle de la formation, la différence peut être facturée à l'entreprise. Dans des situations exceptionnelles, un accord de paiement échelonné peut être envisagé. Le règlement du prix de la formation est effectué par chèque libellé à l'ordre de l'ISCB ou par virement en précisant le numéro de facture, le nom de l'entreprise et son numéro SIREN/SIRET.

CONDITIONS D'ANNULATION ET DE REPORT

Toute annulation par le client doit faire l'objet d'une notification écrite (mail ou courrier postal) au plus tard 15 jours calendaires avant le début de formation. Toute formation linguistique commencée par le stagiaire, interrompue avant la fin, donne lieu au paiement de la totalité des frais de formation.

L'ISCB ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses clients en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement fortuit ou de force majeure. Sont considérés, la maladie ou l'accident d'un intervenant, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications ou des transports de tout type. Le client en est informé par mail, les cours sont reprogrammés sur un nouveau calendrier en accord avec le client. En cas d'annulation définitive de la formation par l'ISCB, il est procédé au remboursement des acomptes le cas échéant. En cas de réalisation partielle par l'ISCB, seul le prix de la prestation réalisée sera facturé au titre de la formation.

PROPRIETE INTELLECTUELLE ET COPYRIGHT

L'ensemble des documents de présentation, les contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique, orale) utilisés par l'ISCB pour assurer les formations ou remis aux stagiaires constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle et le copyright. A ce titre, le client et le stagiaire s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'ISCB.

CONFIDENTIALITE ET COMMUNICATION

L'ISCB, le client et le stagiaire, s'engagent à garder confidentiels les documents et les informations auxquels ils ont accès au cours de la formation ou à l'occasion d'échanges intervenus avant l'inscription définitive. Cependant, le client accepte d'être cité par l'ISCB comme client de ses formations. En effet, le client autorise l'ISCB à mentionner son nom ainsi qu'une description objective de la nature des prestations dans ses listes de références à l'attention de ses prospects et de sa clientèle. Les parties s'engagent à garder confidentiels les documents et informations les concernant, qu'ils soient économiques, juridiques ou commerciaux.

PROTECTION ET ACCES AUX INFORMATIONS A CARACTERE PERSONNEL

Des données à caractère personnel sont collectées afin de pouvoir répondre à la demande du client et de le tenir informé des offres de formations de l'ISCB. Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données à caractère personnel le concernant. Aucune information personnelle n'est cédée à des tiers. A la demande du stagiaire, l'ISCB s'engage à effacer, à l'issue des exercices toute image qui aurait été prise par tout moyen vidéo lors de la formation.

DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Les conditions générales détaillées dans le présent document sont régies par le droit français. En cas de litige survenant entre le client et l'ISCB à l'occasion de l'interprétation des présentes ou de l'exécution du contrat, il sera recherché une solution à l'amiable. A défaut, les Tribunaux de Tours seront seuls compétents pour régler le litige.